

### Synthèse du CE du jeudi 15 février 2007

Débat de la CFE-CGC sur les articles de presse présentant Orange Business Services comme une filiale :

Le CE et les OS s'étonnent de cette rumeur persistante qui n'est pas démentie par la Direction.

La Direction confirme qu'Orange Business Services n'est pas une filiale de France Télécom, c'est un problème de communication vis-à-vis de la presse.

#### 1/ Approbation du procès verbal des sessions du CE du 23 janvier et du 8 février 2007

Vote à l'unanimité du procès verbal du 23 janvier et report du vote pour le procès verbal du 8 février.

#### 2/ Informations du Président

Pas d'information particulière à cette séance.

#### 3/ Présentation de « Orange Business Services Journey » (stratégie d'Orange Business Services)

- *Intervenante : Vannina Kellershohn, SCE, Directeur de cabinet du Directeur exécutif*

Résolution du CE, votée à l'unanimité, pour rappeler à la Direction les règles que le Code du Travail aménage pour donner du contenu aux prérogatives du CE en matière d'information et de consultation.

**Le CE considère que nous sommes dans une information liminaire car les documents sont donnés en séance.**

**Ce sujet concerne la stratégie de SCE aussi le CE se doit d'être informé et consulté sur ce domaine.**

Orange Business Services Journey est le **programme de changement managérial** en support de la transformation de la division qui va permettre la compréhension de notre stratégie et de notre organisation. **Présentation auprès de 2500 managers pour mobiliser et fédérer nos équipes autour d'une vision partagée.**

Quand la Direction présente d'elle-même une information au CE de SCE sur l'ensemble du périmètre d'Orange Business Services, il serait aussi de bon ton qu'elle prenne en compte ce même périmètre quand le CE, lui, le demande sur certains sujets.

Le CE fait également remarquer qu'il serait préférable d'avoir une UES sur Orange Business Services.

Le marché de nos activités traditionnelles (hors mobile) décroît dans les pays industrialisés, en moyenne d'environ 5%. Par ailleurs, nous compensons notre chiffre d'affaires par une croissance, en moyenne d'environ 8%, sur les services adhérents au réseau (NRS).

En résumé :

- Tirer profit des services aux utilisateurs finaux et de la convergence pour consolider notre cœur de métier.
- Développer fortement les services adhérents au réseau (NRS).
- Investir dans les zones en croissance rapide (France pour les applications critiques de communication, les PME, la Russie, l'Asie ...).
- Tirer profit de notre implantation mondiale.
- Une expérience client exemplaire : la clé de la réussite et de la croissance.

**Dans l'ensemble, SCE est rentable, mais avec une activité en baisse.**

Le CE fait remarquer que cette présentation est uniquement business sans prise en compte des salariés, cette communication est incompréhensible pour les personnes sur le terrain.

C'est une présentation du même type que le changement de marque Orange avec une communication infantilisante.

**La Direction précise que cette information est destinée aux managers.**

Le CE déplore que les moyens pour appliquer cette stratégie ne soient pas définis concrètement.

La Direction dit qu'il faut de la terre avant d'envisager de faire pousser quelque chose. Ainsi, France Télécom investit pour une meilleure couverture haut débit et DSL à l'international. Une bonne partie de la croissance à l'international passe par l'acquisition de sociétés.

Le CE a des retours comme quoi le client commence à dire : « Faites d'abord correctement votre métier sur le core business et après on pourra envisager de vous confier des affaires de services ».

La Direction dit que les grands clients sont prêts à nous faire confiance sur le changement de business mais il nous attendent au tournant, ils veulent que nous soyons irréprochables sur le service et ne veulent pas entendre parler de nos guerres de chapelles.

Cette stratégie est mondiale mais sera développée en priorité en France pour consolider notre position et c'est en France que nous avons toute l'infrastructure nécessaire à une meilleure réactivité pour répondre au besoin du client.

Le CE demande à connaître quels sont les moyens prévus au niveau humain, formation, recrutement, etc. Ceci est normalement indiqué dans une Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences avec les données économiques associées à SCE. Quand le CE aura-t-il une présentation sur la GPEC ?

#### **4/ Présentation de la part Variable Vendeur 2007**

- Intervenant : Jérôme Goulard, SCE/DGC, Directeur DDC

Comme déclaré précédemment dans la résolution du CE, **il ne peut y avoir de présentation sans document à l'appui. La présentation est reportée au prochain CE.**

La CFE-CGC demande que les documents soient fournis pour la présentation du 20 février à la négociation de l'accord de substitution **avec un comparatif par métier entre l'existant ex-Transpac et le nouveau périmètre de la PVV et par entité.**

La CFE-CGC fait remarquer qu'actuellement la Direction donne des objectifs aux commerciaux sans que le document sur les règles de la PVV ne soit finalisé et demande à ce que le document sur la PVV ne soit pas envoyé avant sa présentation aux salariés.

Le CE trouve aberrant le fait que les commerciaux ne puissent connaître leur objectif que vers le 1er avril, est-ce une solution optimale pour un groupe comme France Télécom.

***Sans toutes les informations, le CE déconseille au personnel concerné de signer quoi que ce soit.***

Report du sujet au 1 mars.

#### **5/ Fonctionnement du CE SCE**

##### **Vote sur la délégation de pouvoir de signature des budgets**

Report du sujet au 1 mars.

##### **Vote sur la composition des membres des commissions**

Commission Formation : 1 membre par OS voté à l'unanimité.

Commission Logement : 1 membre par OS voté à l'unanimité.

Commission Egalité Professionnelle : 1 membre par OS voté à l'unanimité.

Commission des ASC : 1 membre par élu titulaire plus 1 membre par OS voté à l'unanimité.

Commission Observatoire des Métiers : 1 membre par OS voté à l'unanimité.

Commission Intégration Transpac : 1 membre par élu titulaire plus 1 membre par OS voté à l'unanimité.

##### **Vote sur la création d'une commission d'intégration Expertel SFM**

1 membre par OS voté à l'unanimité.

### Vote sur la création d'une commission temporaire sur les CHSCT

Le CE demande à la Direction de se positionner sur une base géographique.

La Direction n'est pas contre mais souhaite une solution mixte en tenant compte des établissements secondaires.

Objectif : finaliser un dossier présenté en CE pour fin avril avec environ trois réunions.

2 membres par OS voté à l'unanimité.

Il n'y a pas d'élus du CE ainsi cette commission devient un groupe de travail.

### Point sur l'utilisation du budget de fonctionnement du CE SCE pour 2007

Gestion du budget de fonctionnement par le secrétaire en attendant le vote sur la délégation de pouvoir de signature.

### Point sur l'utilisation du budget des Activités Sociales et Culturelles du CE SCE pour 2007

#### Liste des résolutions :

La commission ASC est là pour conduire la politique ASC définie par l'ensemble des élus du CE. En conséquence, les décisions sont toujours du ressort de l'ensemble des élus du CE et sont prises par vote en réunion plénière à l'issue de réunions débats entre élus.

Pour : 16 / 16

Suite à la communication de la direction (mail de Mme Clothilde BOURY intitulé : « Contribution patronale ASC et subvention de fonctionnement pour le CE de SCE » du 7 février 2007) le budget 2007 prévisionnel est engagé sur la base de 5 500 K€.

Pour : 16 / 16

Le bilan de trésorerie pour l'année 2006 est en cours. Des incertitudes demeurent quant aux montants des versements de la direction au titre du budget 2006, en particulier sur le non consommé national 2006. Afin de garantir un budget à l'équilibre, une réserve de trésorerie de 200 K€ est prévue. Le budget global 2007 engagé sur les ASC devient donc 5 300K€.

Pour : 16 / 16

Afin d'être en mesure de débattre puis de statuer sereinement sur les choix d'orientation politique du CE SCE, le budget ASC 2007 est engagé par semestre, chacun portant sur la moitié du budget global, soit 2 661 043 €. Seul le budget du second semestre prendra pleinement en compte les choix politiques de l'actuelle mandature (cf résolutions 6 et 7). Le budget du semestre 1, dit d'urgence, doit répondre aux attentes immédiates des salariés, il ne prévoit pas de mutualisation avec le CCE.

Pour : 13 / 16

Contre : 0 / 16

Abstentions : 3 / 16

Les élus du CE invitent la commission ASC à dégager les priorités du 1er semestre et à arrêter une proposition de budget d'urgence qui sera soumis aux votes des élus en mars.

Pour : 16 / 16

Les élus prévoient un calendrier pour statuer sur la signature ou pas de l'accord de gestion. Ce calendrier s'articule en trois temps :

- 1er temps : rencontre des représentants du CCE en charge des ASC pour le CCE, présentation par ces derniers de l'offre actuelle et à venir.
- 2nd temps : débat entre élus.
- 3ème temps : vote en séance plénière.

La mise en place du calendrier doit aboutir à une prise de décision au plus tard mi-mai 2007, afin de permettre l'exécution des décisions pour le second semestre 2007.

***La CFE-CGC demande aux 8 élus ayant bloqué la situation de la reconduction de la politique ASC de l'ancienne mandature d'assumer leur position qui empêche les salariés de bénéficier des prestations sociales.***

Report de la résolution après la constitution du bureau du CCE et de la commission ASC du CCE.

2 modes de subvention se dégagent, un égalitaire basé sur la bande CCNT, l'autre équitable basé sur les revenus du foyer fiscal du salarié (Quotient Familial). Afin de permettre l'exécution des décisions pour le second semestre 2007, les élus prévoient un calendrier permettant de statuer sur le mode de subvention au plus tard à mi-avril 2007.

Report de la résolution après la restitution de la Direction des informations au CCE.